

Conseil Municipal
Commune du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18
1218 Grand-Saconnex

Reçu le	15.05.08
No dossier	
Traitement	CM
Information	EB-AP-JPC PC4

Att. Monsieur Bertrand FAVRE
Président

Le 12 mai 2008

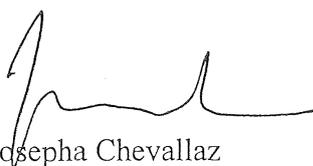
Démission

Monsieur le Président,

conformément à ma communication orale lors de la dernière séance de notre Conseil le 5 mai 2008, je vous confirme par la présente ma démission de ma charge de Conseillère Municipale libérale dès le mois de juin prochain, soit à compter du 16, date de la prochaine séance de notre Conseil dans le courant de laquelle mon/ma remplaçant/-e sera en principe assermenté/-e.

Comme indiqué précédemment, ma décision est motivée par mon élection, le 20 avril dernier, à la charge de Substitute du Procureur Général de la République et canton de Genève. Souhaitant me consacrer pleinement à mes nouvelles fonctions, et considérant qu'il est impératif de dépolitiser la magistrature et l'exercice de la justice dans toute la mesure du possible, je vous remets donc mon mandat et vous remercie de m'indiquer si je dois me livrer à d'autres démarches administratives visant à faire valider ma démission par le Service cantonal des votation et élections (SVE) ou tout autre organe étatique compétent en la matière.

Je vous adresse mes chaleureux remerciements pour cette année de législature partagée, mes vifs encouragements pour la poursuite de votre mandat politique au sein de notre belle commune, ainsi que mes affectueuses salutations.



Josepha Chevallaz

Marc et Hélène Golay
47, Chemin des Coudriers
1218 Grand-Saconnex

Monsieur le
Président du Conseil Municipal
Mairie du Grand-Saconnex
1218 Grand-Saconnex

Grand-Saconnex le 28 mai 2008

Concerne : Parcelle 59 fe 2 du Grand-Saconnex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Bien que situé en bordure de ville, le secteur du chemin des Coudriers constitue une véritable « zone verte » qui, outre la qualité de son environnement, offre des relations de bon voisinage particulièrement agréables entre habitants.

C'est par un voisin que nous apprenons qu'une demande d'autorisation de construire (D 102062/1) a été déposée pour la parcelle susmentionnée, située à côté de celle que nous occupons.

Bien que le principe de remplacer une ancienne construction par des villas mitoyennes ne nous pose pas de problèmes particuliers, nous sommes surpris d'apprendre que le COS pourrait faire l'objet d'une dérogation.

À ce sujet, la municipalité avait présenté, il y a un an et demi environ, le nouveau Plan Directeur du Grand-Saconnex qui prévoyait que la zone la moins densifiée de la commune (secteur sud-est) serait maintenue et que les dérogations à la zone 5 n'y soient autorisées.

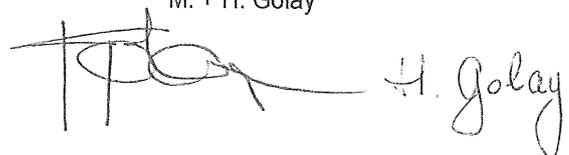
Si tel n'est pas le cas, de nouveaux éléments que nous ignorons existent-ils ?

Dans l'affirmative, ce changement de cap serait de nature à nous faire reconsidérer notre présence à long terme dans la commune.

Sur la base des éléments présentés ci avant, nous vous remercions par avance de porter une attention particulière à la demande d'autorisation qui vous est présentée.

Restant à votre disposition pour un éventuel complément d'information, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de notre parfaite considération.

M. + H. Golay

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Golay', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name 'M. + H. Golay'.

Concerne : parcelle 59 fe 2 du Grand-Saconnex

Grand-Saconnex le 28 mai 2008.

Monsieur le Président
du Conseil Municipal
de la ville du
GRAND-SACONNEX

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux.

Il y a quelques temps, vos services ont réalisés un travail formidable avec l'établissement des diverses zones de développement de notre belle Commune.

Nous soussignés avons la chance d'habiter cette Commune et principalement la **zone villa** de la région du chemin des Coudriers 45.

Malheureusement un promoteur, sous le couvert du label (Minergie), a déposé une demande d'autorisation de construire sur la parcelle 59 fe 2 du Grand-Saconnex, (*propriété de Mlle Chanaud décédée le 18 juin 2002 et dont la mutation n'a toujours pas été faite et encore moins la vente*) d'un habitat groupé soit 7 appartements, terrasse et garages souterrains. Demande N° D 102062/1 du 18-04-08.

Ce qui, sur une parcelle d'environ 83 mètres de profond, représente une façade de 56 mètres de long sur une hauteur de 10 mètres. (Avec un esthétisme ???) Ce genre de construction 2 étages sur rez-de-chaussée, peut se concevoir éventuellement au sein d'un village mais pas dans une **zone villa**. (Définition selon le Larousse : Maison d'habitation généralement vaste et avec jardin. Ou encore voie privée bordée de maisons individuelles).

Un habitat avec 7 logements n'est plus considéré comme villa individuelle.

Concernant le calcul de m2 densité, ne devrait-on pas tenir compte en partie, des surfaces de la terrasse, des accès aux appartements, des parkings extérieurs et souterrains ?

Nous sommes opposés à une augmentation du taux d'occupation qui prévaut dans une zone villa. Toute dérogation est un premier pas vers un futur changement de zone.

Nous ne sommes pas opposés à la construction de villas et jardins (à logement individuel) d'un étage sur rez-de-chaussée (avec un peu plus de goût qu'un simple cube).

Par contre nous sommes opposés à la construction d'un tel projet qui prévaudrait à un futur changement de zone.

De plus avec un tel projet, il y a déjà eu quelques arbres abattus et il y en aura encore plus d'une **vingtaine** sans possibilité d'en replanter ! (Vu l'emprise du parking souterrain et du bâtiment extérieur)

En vous remerciant d'avance pour le temps que vous prendrez à lire ces quelques lignes et tout en restant à votre entière disposition, veuillez recevoir Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos respectueuses salutations.

Page suivante : Noms et adresses des signataires.

Carine BURNIER-MEYLANDER
9^e, chemin Auguste-Vilbert
1218 GRAND-SACONNEX

Grand-Saconnex, le 8 mai 2008

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX
Monsieur Robert DETRAZ
Président commission
routes et circulation
18, route de Colovrex
1218 GRAND-SACONNEX

CONCERNE : Sécurité routière dans notre commune

Monsieur le Président,

Suite à mes différents courriers concernant une sécurité plus accrue du passage à piétons sis route de Ferney en face de la banque BCG, je constate qu'à ce jour rien n'a changé.

Je reprends les termes du courrier de Monsieur Gardet du 16 août 2006, me demandant de trouver une patrouilleuse scolaire ou le cas échéant d'exercer la fonction moi-même; à ce jour personne n'a été intéressé par le poste et je ne peux, pour des raisons de santé, vous proposer ma candidature.

De ce fait, je pense que vous êtes plus habilité que moi à trouver du personnel compétant, et de procéder à des auditions appropriées. Je suppose que la commune à bien un service de ressources humaines. Une petite annonce dans le GSI, ou à la mairie pourrait être envisagée.

En outre, deux patrouilleuses au Pommier à 20 mètres l'une de l'autre semble un peu disproportionné surtout que l'une des deux ne semble pas surchargée de travail.

Il est vraiment temps de prendre en considération que le trafic augmente de plus en plus, l'axe le plus fréquenté de la commune est la route de Ferney, le danger pour les enfants allant à l'école et les personnes à mobilités réduites augmente.

Vous connaissez très bien le problème et je vous demande avec insistance et aux noms de nombreux parents et d'habitants de bien vouloir régler cette situation avant qu'il n'arrive quelque chose de grave.

Depuis toutes ces années que le Conseil administratif est sollicité pour le même motif, il serait regrettable s'il arrivait un malheur que quelqu'un se porte partie civile.

De plus, il faudrait également reconsidérer la sécurité sur la route de Colovrex. Le passage piétons devant la sortie du parking souterrain en face de la ferme Tissot n'offre aucune sécurité. Les voitures parkées en zones bleues gênent la visibilité et les piétons sont obligés de s'avancer sur le passage pour vérifier qu'il n'y ait pas de véhicules. Du reste, pas grand monde ne s'arrête si l'on est pas déjà engagé. Les véhicules roulent très souvent à une vitesse de plus de 40 km.

Vous argumenterez certainement, qu'au lieu d'emprunter cet endroit dangereux, il vaudrait mieux traverser devant le magasin PROXI, et bien il est pire! Rares sont les gens qui s'arrêtent, et les voitures frôlent quasiment les piétons au bord de la route.

Il faut absolument résoudre ce problème de vitesse et de sécurité en direction du village, cela devient de pire en pire. Des villages ont mis sur pied des systèmes de caisses à fleurs, de gendarmes couchés et certainement d'autres solutions afin de ralentir le trafic et sécuriser les piétons. Pourquoi le Grand-Saconnex ne pense qu'à son paraître (très beaux arrangements floraux...) plutôt qu'à sa qualité de vie?

On demande à tous de penser à notre planète, de faire attention à la pollution, de ne pas prendre la voiture pour un oui ou pour non, alors offrez la possibilité aux habitants de votre commune de pouvoir s'y déplacer à pied en toute quiétude.

J'espère que ce qui précède retiendra votre attention, et que ce courrier ne restera pas sans effet.

Je reste très volontiers à votre disposition avec d'autres habitants pour un échange d'idées et de solutions.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.


BURNIER-MEYLANDER Carine

Annexes : - Copies des différents courriers relatant l'affaire sus-mentionnée
- Pétition concernant la sécurité routière dans notre commune

Carine BURNIER-MEYLANDER
9^e, chemin Auguste-Vilbert
1218 GRAND-SACONNEX

Grand-Sacconnex, le 13 juin 2008

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX
Président du Conseil Municipal
18, route de Colovrex
1218 GRAND-SACONNEX

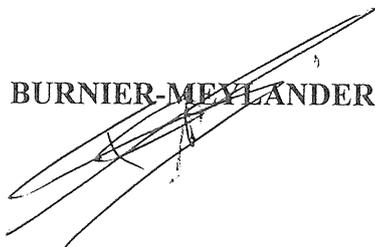
**CONCERNE : Pétition pour une patrouilleuse route de Ferney-en face BCGe
Pour plus de sécurité à la route de Colovrex**

Monsieur le Président,

Suite à mon courrier du 8 mai 2008, dont vous trouverez en annexe une copie, je vous prie de trouver ci-joint, une pétition concernant les objets cités en références ainsi que les doléances évoquées dans cette lettre.

En espérant que vous prendrez en considération les inquiétudes des parents d'élèves ainsi que ceux des habitants situés à proximité de ces différents endroits.

Je vous en souhaite bonne réception , et vous présente, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.


BURNIER-MEYLANDER Carine

Annexes mentionnées

NB: Lettres et pétition remisent le 16.06.08 à la réception de la Mairie

COPIE

Carine BURNIER-MEYLANDER
9^e, chemin Auguste-Vilbert
1218 GRAND-SACONNEX

Grand-Sacconnex, le 8 mai 2008

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX
Monsieur Robert DETRAZ
Président commission
routes et circulation
18, route de Colovrex
1218 GRAND-SACONNEX

CONCERNE : Sécurité routière dans notre commune

Monsieur le Président,

Suite à mes différents courriers concernant une sécurité plus accrue du passage à piétons sis route de Ferney en face de la banque BCG, je constate qu'à ce jour rien n'a changé.

Je reprends les termes du courrier de Monsieur Gardet du 16 août 2006, me demandant de trouver une patrouilleuse scolaire ou le cas échéant d'exercer la fonction moi-même; à ce jour personne n'a été intéressé par le poste et je ne peux, pour des raisons de santé, vous proposer ma candidature.

De ce fait, je pense que vous êtes plus habilité que moi à trouver du personnel compétant, et de procéder à des auditions appropriées. Je suppose que la commune à bien un service de ressources humaines. Une petite annonce dans le GSI, ou à la mairie pourrait être envisagée.

En outre, deux patrouilleuses au Pommier à 20 mètres l'une de l'autre semble un peu disproportionné surtout que l'une des deux ne semble pas surchargée de travail.

Il est vraiment temps de prendre en considération que le trafic augmente de plus en plus, l'axe le plus fréquenté de la commune est la route de Ferney, le danger pour les enfants allant à l'école et les personnes à mobilités réduites augmente.

Vous connaissez très bien le problème et je vous demande avec insistance et aux noms de nombreux parents et d'habitants de bien vouloir régler cette situation avant qu'il n'arrive quelque chose de grave.

Depuis toutes ces années que le Conseil administratif est sollicité pour le même motif, il serait regrettable s'il arrivait un malheur que quelqu'un se porte partie civile.

De plus, il faudrait également reconsidérer la sécurité sur la route de Colovrex. Le passage piétons devant la sortie du parking souterrain en face de la ferme Tissot n'offre aucune sécurité. Les voitures parkées en zones bleues gênent la visibilité et les piétons sont obligés de s'avancer sur le passage pour vérifier qu'il n'y ait pas de véhicules. Du reste, pas grand monde ne s'arrête si l'on est pas déjà engagé. Les véhicules roulent très souvent à une vitesse de plus de 40 km.

Vous argumenterez certainement, qu'au lieu d'emprunter cet endroit dangereux, il vaudrait mieux traverser devant le magasin PROXI, et bien il est pire! Rares sont les gens qui s'arrêtent, et les voitures frôlent quasiment les piétons au bord de la route.

Il faut absolument résoudre ce problème de vitesse et de sécurité en direction du village, cela devient de pire en pire. Des villages ont mis sur pied des systèmes de caisses à fleurs, de gendarmes couchés et certainement d'autres solutions afin de ralentir le trafic et sécuriser les piétons. Pourquoi le Grand-Saconnex ne pense qu'à son paraître (très beaux arrangements floraux...) plutôt qu'à sa qualité de vie?

On demande à tous de penser à notre planète, de faire attention à la pollution, de ne pas prendre la voiture pour un oui ou pour non, alors offrez la possibilité aux habitants de votre commune de pouvoir s'y déplacer à pied en toute quiétude.

J'espère que ce qui précède retiendra votre attention, et que ce courrier ne restera pas sans effet.

Je reste très volontiers à votre disposition avec d'autres habitants pour un échange d'idées et de solutions.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.

BURNIER-MEYLANDER Carine

Annexes : - Copies des différents courriers relatant l'affaire sus-mentionnée
- Pétition concernant la sécurité routière dans notre commune

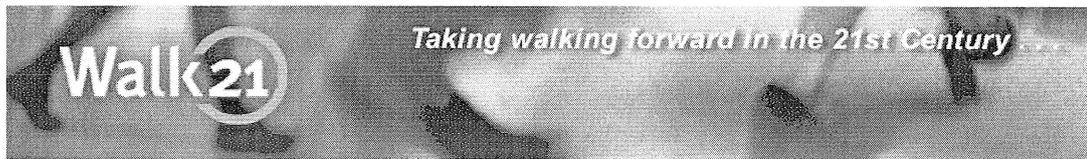
PETITION

POUR UNE PATROUILLEUSE SCOLAIRE ROUTE DE FERNEY- FACE BCG
POUR PLUS DE SECURITE A LA ROUTE DE COLOVREX

NOMS

ADRESSES

SIGNATURES



Charte internationale de la marche

Créer des collectivités saines, viables et efficaces, où les gens choisissent de marcher

Élaborée dans le cadre de
la série de conférences internationales WALK 21

Personnes-ressource :

Daniel Sauter, Recherche en transport urbain
daniel.sauter@urban-mobility.ch

Jim Walker, The Access Company
jim.walker@walk21.com

Rodney Tolley, Walk 21
rodney.tolley@walk21.com

Septembre 2006

Charte internationale de la marche

Marcher est la première chose qu'un bébé souhaite faire et la dernière chose qu'une personne âgée souhaite abandonner. La marche est un exercice qui ne requiert pas de gymnase. C'est l'ordonnance sans le médicament, le contrôle du poids sans le régime et le produit de beauté que l'on ne peut pas trouver chez le pharmacien. C'est le tranquillisant sans le comprimé, la thérapie sans le psychanalyste et les vacances qui ne coûtent rien. De plus, la marche ne pollue pas, consomme peu de ressources naturelles et est très efficace. C'est pratique, cela ne requiert aucun équipement particulier, c'est autoréglable et naturellement sécurisé. La marche est aussi naturelle que la respiration.

John Butcher, fondateur de Walk 21, 1999

Introduction

Nous, habitants du monde entier, faisons face à une série de problèmes complexes interdépendants. Nous sommes de moins en moins en bonne santé, nos systèmes de transport sont inefficaces et nos environnements subissent des pressions de plus en plus importantes afin de satisfaire nos besoins. La qualité et la durée de la marche comme activité quotidienne, dans n'importe quelle région donnée, constitue un indicateur primaire unique et établi de qualité de vie. Les autorités qui souhaitent créer des collectivités et des endroits plus sains et efficaces peuvent accomplir beaucoup en encourageant simplement la marche.

Cette Charte, élaborée après de longues discussions avec des experts partout dans le monde, présente la manière de créer une culture où les gens choisissent de marcher. La Charte peut être signée par n'importe quel individu, organisme, autorité ou groupe de voisinage qui appuie sa vision et ses principes stratégiques, quels que soient son poste officiel ou ses aptitudes à faire avancer, de manière indépendante, la mise en application de cette vision et de ces principes stratégiques. Les actions citées constituent des améliorations pratiques qui peuvent être mises en place dans la plupart des collectivités, préférablement avec quelques ajustements aux besoins locaux.

Veuillez soutenir cette charte en la signant et en encourageant amis, collègues, organes gouvernementaux et organismes nationaux et locaux à travailler avec vous afin de contribuer à la création de collectivités de marche saines, efficaces et viables partout dans le monde.

Contexte

Les banlieusards se précipitent, les personnes qui font leurs courses se promènent au hasard, les randonneurs font de la randonnée, les amoureux flânent, les touristes se promènent... mais nous marchons tous. La marche est un droit fondamental et universel, quelle que soit notre capacité ou motivation, et continue d'être une partie très importante de nos vies; cependant dans beaucoup de pays, les gens marchent de moins en moins. Pourquoi marcher quand on peut se déplacer plus facilement? La marche n'est plus une nécessité dans plusieurs parties du monde; elle devient un luxe. La marche paraît trop simple, trop stéréotypée, trop évidente et vraiment trop bon marché comme manière de se rendre d'un endroit à un autre et pour rester en forme. Nous choisissons de ne pas marcher parce que nous avons oublié à quel point cela est facile, agréable et bénéfique. Nous vivons dans l'un des environnements les plus favorisés que l'homme, en tant qu'espèce, ait jamais connu, cependant, nous réagissons à cela en considérant la capacité de marcher comme acquise.

Comme résultat direct de notre inactivité, nous souffrons de niveaux records d'obésité, de dépression, de maladies cardiaques, d'agressivité au volant, d'anxiété et d'isolement social.

La marche permet d'être en bonne santé, contribue au bonheur et permet de s'évader. Elle a la possibilité de rétablir et de préserver la santé musculaire, émotionnelle et du système nerveux, et donne en même temps un sentiment d'indépendance et de confiance en soi. Plus une personne marche, mieux elle se sent, plus elle devient détendue, plus elle a ressent et moins elle risque d'accumuler des idées noires.

Cette Charte internationale détermine les besoins des marcheurs et fournit un cadre commun pour aider les autorités à recentrer leurs politiques, activités et relations existantes afin de créer une culture où les gens choisissent de marcher.

Vision

Créer un monde où les gens choisissent de marcher et sont capables de pratiquer cette activité et de l'utiliser comme moyen de déplacement, où les gens choisissent d'être en santé et détendus, un monde où les autorités, les organismes et les individus :

- ***reconnaissent les bienfaits de la marche,***
- ***se sont engagés à ce que leurs collectivités soient en meilleure santé, plus efficaces et viables, et***
- ***travaillent ensemble afin de surpasser les obstacles physiques, sociaux et institutionnels qui limitent souvent le choix de la marche chez les gens.***

Charte internationale de la marche

Il nous, soussignés, reconnaissons les bénéfices de la marche comme indicateur clé de la bonne santé, de l'efficacité, de l'insertion sociale et de la viabilité des collectivités, et reconnaissons les droits universels des personnes de marcher en toute sécurité et de profiter d'espaces publics de très bonne qualité partout et à tout moment. Nous nous engageons à réduire les obstacles physiques, sociaux et institutionnels qui limitent la marche. Nous allons travailler avec d'autres personnes et organismes afin de contribuer à la création d'une culture où les gens choisissent de marcher, en élaborant un plan d'action qui comporte des engagements envers les principes suivants :

1. Une mobilité qui favorise l'insertion sociale

Les habitants des collectivités ont le droit d'avoir accès aux rues, aux places, aux bâtiments et aux systèmes de transports publics, peu importe leur âge, leur capacité, leur sexe, leur salaire, leur langue, leur ethnie, leur culture et leur religion; ce qui renforce la liberté et l'autonomie de tous et contribue à l'insertion, à la solidarité et à la démocratie sociale.

MESURES

- Garantir une mobilité indépendante sécurisée et pratique pour tous, en fournissant un chemin accessible à pied pour autant de personnes que possible, vers le plus d'endroits possibles, en particulier vers les transports publics et les bâtiments publics
- Considérer les besoins des personnes qui ont des capacités limitées en construisant et en entretenant des services et des bâtiments de haute qualité qui soient socialement rassembleurs

2. Des espaces et des endroits bien conçus et bien gérés destinés aux personnes

Les collectivités ont le droit de vivre dans un environnement sain, pratique et attrayant, conçu en fonction de leurs besoins, et de profiter librement des agréments qu'offrent les espaces publics de manière confortable et sécurisée, loin de la pollution et du bruit dérangeants.

MESURES

- Concevoir des rues pour les personnes et pas seulement pour les voitures, en gardant à l'esprit que les rues constituent un espace social, et non seulement réservé aux transports, et qu'elles ont par conséquent besoin d'une conception sociale ainsi que de mesures techniques particulières. Cela peut comprendre le réaménagement des espaces routiers, la mise en place de zones piétonnes prioritaires et la création d'environnements sans voiture dont tout le monde pourra profiter, ce qui encouragera les échanges sociaux, le jeu et la détente pour les adultes et les enfants
- Fournir des rues et des chemins propres et bien éclairés, où il n'y a pas d'obstruction, qui soient assez larges pour répondre à l'achalandage maximum et qui comprennent suffisamment de traverses sécuritaires et directes, sans changement de niveau ni déviation
- Garantir que des bancs et des toilettes sont mis à disposition en quantité suffisante et à des endroits qui satisfont les besoins de tous les usagers
- Traiter la question du climat par une conception et des installations appropriées, en faisant en sorte, par exemple, qu'il y ait de l'ombre (grâce à des arbres) ou des abris
- Concevoir des rues conviviales comportant une signalisation claire et des renseignements sur place afin d'encourager la planification de déplacements et d'explorations à pied
- Mettre en valeur et entretenir des espaces verts urbains et des cours d'eau de très bonne qualité et entièrement accessibles

3. Intégration améliorée des réseaux

Les collectivités ont le droit à un réseau de chemins pédestres interreliés, directs et faciles qui sont sécurisés, agréables, attrayants et bien entretenus, et qui relie les domiciles, les magasins, les écoles, les parcs, les stations de correspondance du transport en commun, les espaces verts et d'autres destinations importantes.

MESURES

- Construire et entretenir des réseaux de chemins pédestres de grande qualité, interreliés, fonctionnels et sécurisés entre les domiciles et les destinations locales, qui satisfont les besoins des collectivités
- Fournir un service de transport public intégré, élaboré et bien équipé avec des véhicules entièrement accessibles pour tous les usagers éventuels
- Concevoir des arrêts et des stations de correspondance ayant des accès faciles, sécurisés et pratiques et des renseignements à l'appui

4. Planification spatiale et d'utilisation du sol favorables

Les collectivités ont le droit d'avoir des attentes en matière de politiques de planification spatiale et d'utilisation du sol qui leur permettent de se rendre à pied vers la majorité des services et des installations qui font partie de leur quotidien, en maximisant les possibilités de marcher, en réduisant la dépendance aux voitures et en contribuant à la vie de la collectivité.

MESURES

- Mettre la marche au cœur de l'aménagement urbain. Donner la priorité aux moyens de transport lents comme la marche et le vélo plutôt qu'aux moyens rapides, et plus d'importance à la circulation locale qu'aux longs déplacements
- Améliorer l'utilisation du sol et la planification spatiale, en faisant en sorte que les nouvelles maisons et les nouveaux magasins, parcs d'affaire et arrêts des transports publics soient localisés et conçus pour que les personnes puissent s'y rendre à pied
- Réduire les contextes qui entraînent un style de vie dépendant de la voiture (réduire l'expansion tentaculaire, par exemple), réaménager les routes pour les adapter aux piétons et compléter les chemins pédestres existants afin de créer des réseaux prioritaires

5. Réduction des dangers de la route

Les collectivités ont le droit que leurs rues soient conçues afin d'éviter les accidents et qu'elles soient agréables, sécurisées et pratiques pour les piétons, particulièrement les enfants, les personnes âgées et les personnes aux capacités limitées.

MESURES

- Réduire les dangers que représentent les véhicules pour les piétons en gérant la circulation (en mettant en place des réductions de vitesse, par exemple), plutôt que d'isoler les piétons ou de réduire leurs mouvements
- Promouvoir une culture de conduite non hostile vis-à-vis des piétons grâce à des campagnes ciblées, et faire exécuter les règlements relatifs au trafic routier
- Réduire la vitesse des véhicules dans les zones résidentielles, les rues commerçantes et autour des écoles
- Réduire les répercussions des routes saturées en installant suffisamment de traverses sécurisées, et en garantissant des temps d'attente les plus courts possibles et suffisamment de temps pour permettre aux piétons les plus lents de traverser
- Garantir que les installations conçues pour les cyclistes et les autres moyens de transport non motorisés ne compromettent pas la sécurité et la commodité des piétons

6. Moins de délits et de peur de délits

Les collectivités ont le droit de s'attendre à un environnement urbain élaboré, entretenu et surveillé afin de réduire les délits et la peur de ces derniers.

MESURES

- Garantir que les bâtiments disposent de vues et d'activités au niveau de la rue afin d'encourager la surveillance et la dissuasion des délits
- Mener des vérifications piétonnes le jour et la nuit afin d'identifier les sujets de préoccupation concernant la sécurité personnelle, et cibler ensuite les zones à améliorer (avec des éclairages plus forts et des champs de vision plus clairs, par exemple)
- Mettre la formation et l'information à la disposition des professionnels du transport afin de les sensibiliser davantage aux préoccupations des piétons; ces préoccupations concernent la sécurité personnelle des piétons, et les répercussions que de telles préoccupations ont sur leur décision de marcher ou pas

7. Des autorités plus à l'écoute

Les collectivités ont le droit d'attendre des autorités qu'elles fournissent du soutien et qu'elles protègent leur capacité et leur choix de marcher.

MESURES

- S'engager à respecter un plan d'action concis et complet en faveur de la marche, visant à fixer des objectifs, à garantir le soutien des intervenants et à guider l'investissement pour y inclure les mesures suivantes :
- Faire participer tous les organismes pertinents (surtout ceux liés aux transports, à la planification, à la santé, à l'éducation et à la police) à tous les niveaux, afin de reconnaître l'importance du soutien et de la promotion de la marche et d'encourager des mesures et des politiques complémentaires
- Consulter régulièrement les organismes locaux qui représentent les piétons et d'autres groupes pertinents, y compris les jeunes, les personnes âgées et ceux dont les capacités sont limitées
- Rassembler les données quantitatives et qualitatives concernant la marche (y compris les motivations et les objectifs des déplacements, le nombre de déplacements, les étapes de déplacement, le temps et la distance parcourus, le temps passé dans les espaces publics et les niveaux de satisfaction)
- Intégrer la marche à la formation et au perfectionnement professionnel continu des agents des transports et de la sécurité routière, des professionnels de la santé et des urbanistes, en particulier
- Fournir en permanence les ressources nécessaires afin de mettre en place le plan d'action adopté
- Mettre en place des projets pilotes afin de faire progresser les pratiques exemplaires et soutenir la recherche en proposant d'en faire des études de cas et en diffusant largement l'expérience locale
- Évaluer le succès des programmes en examinant et en comparant les données antérieures, avant, pendant et après leur mise en place

8. *La culture de la marche*

Les collectivités ont le droit d'avoir des renseignements récents, de bonne qualité et accessibles concernant les endroits où les gens peuvent se rendre et la qualité de l'expérience. Les gens devraient avoir la possibilité de promouvoir et de pratiquer la marche comme partie intégrante de leur vie sociale, culturelle et politique quotidienne.

MESURES

- Encourager de manière active tous les membres de la collectivité à marcher où et dès qu'ils le peuvent et que cela fasse partie de leur vie quotidienne, en élaborant des renseignements créatifs et ciblés réguliers de manière que cela réponde à leurs besoins personnels et que cela engage du soutien personnel
- Créer une image positive de la marche en la célébrant comme partie intégrante du patrimoine culturel et comme événement culturel, par exemple en architecture, dans les expositions artistiques, dans les cinémas, dans les œuvres littéraires, dans la photographie et dans les animations de rue
- Fournir des renseignements et des systèmes de signalisation cohérents et logiques afin de soutenir l'exploration et la découverte à pied, y compris en ce qui a trait aux connexions vers les transports publics
- Attribuer une récompense financière aux personnes qui marchent plus, par le biais de primes accordées par les entreprises locales, les lieux de travail et le gouvernement

MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Il peut y avoir des besoins ou des circonstances qui nécessitent des mesures supplémentaires. Ces circonstances peuvent être indiquées dans l'espace mis à disposition ci-dessous.

Signé :

Nom :

Poste :

Date :

Walk21 remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette charte et apprécie votre engagement personnel à créer des collectivités de marche saines, efficaces et viables partout dans le monde.

Pour plus de renseignements sur la marche, allez à l'adresse suivante : www.walk21.com